

Contrat Publicitaire

Chartreuse Gaming – Lan n°1

I- Description du projet

Notre association Chartreuse Gaming souhaite organiser une compétition de jeux vidéo (une LAN) sur la commune de Saint Laurent du Pont.

Cette discipline est déjà extrêmement développée dans certains pays et s'installe de plus en plus en France. Une fédération française de l'eSport est d'ailleurs en train de voir le jour sous l'impulsion du gouvernement afin de mieux encadrer ces pratiques et reconnaître officiellement le statut de joueur professionnel notamment.

De grandes entreprises françaises ont d'ailleurs commencé à investir dans l'eSport. On peut par exemple mentionner la nouvelle émission de Canal+, le Canal Esport Club, émission 100% dédiée à l'eSport, ou encore la Française des Jeux qui a récemment créé un tournoi eSport en ligne.

Des évènements d'envergure internationale ont également lieu en France chaque année. Nous pouvons citer la DreamHack Tour, la Gamers Assembly ou encore la Paris Games Week.

Notre objectif est de promouvoir cette pratique dans notre région. Nous souhaitons commencer par organiser un tournoi regroupant une vingtaine de joueurs afin de tester nos infrastructures techniques et pouvoir plus facilement évoluer par la suite.

Nous venons vers vous aujourd'hui afin de récolter des fonds afin de pouvoir organiser nos évènements et pouvoir proposer des prix intéressants pour les vainqueurs de notre évènement qui se déroulera Samedi 28 Octobre 2017 dès 17h à la maison des associations de Saint Laurent du Pont.

Nous sommes disponibles par mail pour tout renseignement supplémentaire à l'adresse suivante : **contact@chartreuse-gaming.fr**

II- Nos offres

Nous vous proposons plusieurs possibilités de partenariats. Un descriptif de chaque offre est présenté dans la suite de ce document. Les offres sont combinables (à l'exception du parrainage complet).

	Tarif
Logo sur l'affiche	50,00€
Logo sur le site internet	50,00€
Logo sur les réseaux sociaux	50,00€
Logo sur le Stream	50,00€
Logo projeté	50,00€
Parrainage complet	300,00€

A- Logo sur l'affiche

Un logo sera présent sur l'affiche de l'évènement. Sa taille variera en fonction de la taille de l'impression de l'affiche (A3, A4 ou flyers). Nos affiches seront visibles dans les commerces partenaires de Saint Laurent du Pont et des villes limitrophes ainsi que sur les espaces d'affichage public.

B- Logo sur le site internet

Votre logo sera présent sur le site internet de l'évènement prochainement accessible à l'adresse <http://chartreuse-gaming.fr>

Ce site sera un passage obligatoire pour les joueurs, la presse et toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les évènements organisés par notre association. Votre logo sera visible jusqu'à la date de l'évènement sur la page d'accueil du site puis sur une page d'archives de nos anciens évènements qui sera consulté ensuite par nos visiteurs chaque année.

C- Logo sur les réseaux sociaux

Notre association sera principalement active sur Facebook pour promouvoir cet évènement. Nous n'excluons toutefois pas de communiquer sur d'autres réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou Snapchat.

Avec cette offre, nous nous engageons à poster au moins un message dédié vantant les mérites de votre entreprise sur la page de l'évènement. Vous serez bien évidemment consultés pour l'élaboration de ce message afin qu'il reflète au mieux l'image de votre entreprise

D- Logo sur le Stream

Notre évènement sera diffusé en direct sur une plateforme de Stream tel que Twitch, YouTube ou Dailymotion. Notre évènement étant fermé au public extérieur, le Stream sera l'unique moyen pour la famille et les amis de nos participants de suivre leur évolution, sans compter l'énorme communauté externe présente sur ces plateformes.

Nous nous engageons avec cette offre à afficher le logo et mentionner le nom de votre entreprise à plusieurs reprises sur le direct vidéo pendant toute la durée de l'évènement.

Les vidéos seront accessibles sur notre site internet et via notre page Facebook.

E- Logo projeté

La salle où nous comptons organiser cet évènement dispose d'un projecteur et d'un écran blanc. Tout au long de l'évènement, des informations seront communiquées sur cet écran aux participants. Nous nous engageons avec cette offre à projeter fréquemment le logo de votre entreprise. L'ensemble des participants et des équipes techniques auront donc un visuel sur le logo de votre entreprise pendant l'évènement.

F- Parrainage complet

Cette offre est la plus complète et vous assure que chaque personne touchée de près ou de loin par notre évènement entendra parler de votre entreprise. Votre logo sera en effet associé à celui de l'évènement. Il sera donc présent sur tous nos supports de communication (affiche, site internet, réseaux sociaux, Stream et en projection). Cela assurera une image jeune et connectée pour votre entreprise.

ENTRE-LES SOUSSIGNES

L'association Chartreuse Gaming, ayant son siège social au 1 rue d'Arpizon 38380 Saint Laurent du Pont, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 818 283 798 00010 et représenté par Louis GRILLOT, Vice-Président, ci-après dénommé « le Bénéficiaire » ou « l'Association ».

D'une part

ET

Nom de la société :

Statut Juridique :

Capital :

Siège Social :

Immatriculé au RCS de :

Sous le numéro :

Représentant (Prénom Nom Fonction) :

ci-après dénommé « l'Entreprise » ou « la Société ».

D'autre part.

« Le Bénéficiaire » et « l'Entreprise » sont communément dénommés « les Parties ».



IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'association Chartreuse Gaming a pour objet de créer des manifestations autour du jeu vidéo et de la culture geek dans la Chartreuse et ses environs, d'organiser des voyages ainsi que de proposer des prestations de services à titre onéreux dans le domaine du numérique.

Pour cela, elle a initié le projet « Lan n°1 ». Ce dernier consiste à organiser un tournoi de jeux vidéo.

Afin de mener à bien cette action, l'association a recherché des entreprises qui pourraient soutenir financièrement ce projet contre de la publicité.

L'Entreprise étant très impliquée dans le tissu local et souhaitant renforcer son engagement auprès des associations locales souhaite soutenir le projet.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidés de collaborer.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

Dans le cadre de l'action menée par l'Association, la Société apporte son soutien pour l'évènement du 28 octobre 2017 afin de financer le matériel et les prix nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

ARTICLE 2 : Acte de vente

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, l'entreprise achète un ou plusieurs services publicitaires :

	Tarif	Oui	Non
Logo sur l'affiche	50,00€		
Logo sur le site internet	50,00€		
Logo sur les réseaux sociaux	50,00€		
Logo sur le Stream	50,00€		
Logo projeté	50,00€		
Parrainage complet	300,00€		

L'Entreprise s'engage donc à verser au Bénéficiaire la somme de€ conformément à l'objet de la présente convention précisé à l'article 1, cette somme étant versée directement en numéraire par chèque à l'ordre de Chartreuse Gaming.

L'entreprise s'engage à régler le montant ci-dessus à la date de signature du présent contrat.

ARTICLE 3 : Obligations réciproques

L'Entreprise :

La société s'engage à apporter son soutien tel que décrit et convenu dans l'article 2 de la présente convention ainsi que de communiquer sur l'évènement par le biais des flyers et/ou affiches qui leurs seront fournis par l'association.

Le Bénéficiaire :

L'Association mettra tout le soin d'un professionnel dans la préparation du projet ; son intervention se situera à tous les stades du projet.

Par ailleurs, il tiendra l'Entreprise informée de l'état d'avancement du projet et du budget, notamment en cas de dérive ou difficultés financières sur simple demande. Dans le même esprit de transparence qui guide cette relation contractuelle, l'Association s'engage à présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs à la fin du projet sur simple demande.

Enfin, il s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre du projet (respect des lois locales, des règlements, obtention des autorisations, normes techniques ou de sécurité...). La réalisation du projet est entièrement placée sous sa responsabilité, celle de l'entreprise ne pouvant être recherchée pour quelque cause que ce soit.

L'Association s'engage irrévocablement à ce que la participation financière de l'entreprise soit intégralement affectée au financement du projet concerné par la présente convention.

ARTICLE 4 : Droits d'auteur

L'Association garde la pleine propriété des droits d'auteur du projet, des créations artistiques ou graphiques qui ont été développées ou adaptées à l'occasion du projet.

Dans le cadre de contreparties précitées, l'utilisation du nom et du logo de l'Entreprise par l'Association est strictement liée au projet. Toute autre utilisation nécessitera l'accord express de l'Entreprise. En tout état de cause, les droits de reproduction, de présentation, d'adaptation sur les documents ou sur les reportages écrits, sonores ou audiovisuels édités par la Société sur le projet et faisant apparaître la Société ou l'Association, sont la propriété totale, définitive et exclusive de celle-ci. Et vice versa.

Article 5 : Assurances

Il appartient à l'Association de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son action et du projet Lan n°1, notamment responsabilité civile, risque d'annulation... En cas de défaut de l'Association sur ce point, la responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée ou même recherchée.

Article 6 : Durée de la présente convention

La convention prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit à la fin de l'évènement.

Article 7 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre avec accusé de réception restée sans réponse pendant 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part du Bénéficiaire, celui-ci devra restituer à la Société les sommes qui lui auront déjà été versées.

Dans le cadre d'inexécution de la part de l'Entreprise, celle-ci devra verser au Bénéficiaire la somme due pour le projet en cours.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction du projet par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les Parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues à la convention.

Si les Parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelle affectation, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

Dans cette hypothèse, la rémunération due par l'Entreprise au Bénéficiaire sera limitée aux seules phases déjà réalisées.

Article 8 : Litige

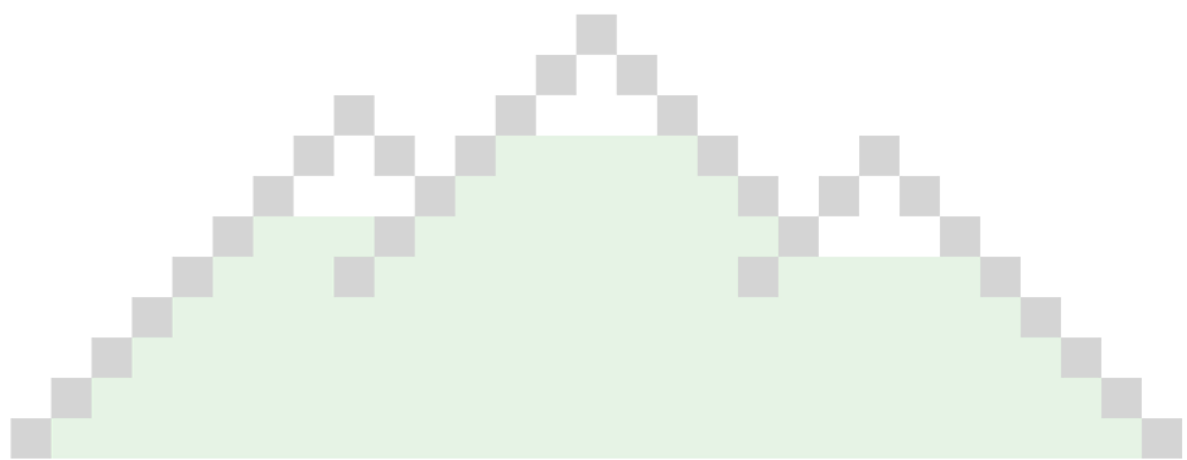
En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal d'Instance de Grenoble auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties.

Signature des représentants des deux parties suivies des noms des structures ainsi que des noms, prénoms et fonction des signataires.



CHARTREUSE GAMING

FEUILLE DE CONTACT

Cette feuille a pour objectif de simplifier les contacts entre votre entreprise et notre association.

Nous vous invitons à nommer un référent avec qui nous pourrions dialoguer autour de la communication de votre entreprise.

Ces informations sont à destination uniquement de l'association Chartreuse Gaming et ne feront l'objet d'une quelconque communication. Elles seront traitées informatiquement. Vous pouvez à tout moment par simple demande consulter et/ou supprimer ces informations conformément à l'article 34 de la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée aux termes de la Loi du 6 Août 2004.

Informations sur le référent

Entreprise représentée :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

